

Indemnisation et assurance responsabilité des administrateurs d'organismes sans but lucratif (mai 2009)

Par Brian Rosenbaum, LL.B.

Supplément au cahier 20 Questions que les administrateurs devraient poser sur l'indemnisation et l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Ce supplément spécial devrait être lu conjointement avec le document 20 Questions que les administrateurs devraient poser sur l'indemnisation et l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Les administrateurs sont exposés à divers risques juridiques du fait de leur association avec une société et de leur obligation fiduciaire à son égard. De plus en plus, ils s'intéressent aux conditions de leur indemnisation et de leur assurance et se tournent vers leurs conseillers professionnels pour vérifier qu'ils disposent d'un niveau de protection adéquat. Il est recommandé aux conseils de s'intéresser activement aux dispositions prises par la société en ce qui concerne l'indemnisation et l'assurance relatives à la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants.

Le cahier 20 Questions que les administrateurs devraient poser au sujet de l'indemnisation et de l'assurance à l'égard de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants vise à aider les administrateurs à comprendre la protection dont ils disposent aux termes de l'indemnisation prévue par l'entreprise et de l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Le document traite de l'indemnisation et de l'assurance dans trois sections («Indemnisation», «Couverture» et «Réclamations»), dans lesquelles sont regroupées des questions que les administrateurs peuvent poser aux chefs de direction et aux conseillers professionnels afin de bien comprendre la protection qui leur est offerte.

20 Questions que les administrateurs des organismes sans but lucratif devraient poser sur la stratégie et la planification (mars 2008)

par Hugh Lindsay, FCA, PAA

La viabilité d'un organisme sans but lucratif, soit sa capacité de poursuivre et de financer ses activités année après année, est l'une des principales responsabilités du conseil. Les administrateurs doivent comprendre la raison d'être de l'organisme, les intérêts de ses parties prenantes et la façon dont il gère les risques auxquels il est exposé. Ils doivent également participer activement à l'élaboration de la stratégie de l'organisme et à son approbation.

Le Conseil sur la gestion des risques et la gouvernance (CGRG) a élaboré le cahier *20 Questions que les administrateurs devraient poser sur la stratégie et la planification* afin d'aider les membres des conseils d'administration d'organismes sans but lucratif (OSBL) à comprendre leurs responsabilités dans l'élaboration de la stratégie, la planification et l'établissement de budgets. Deuxième de la série de cahiers d'information destinés aux administrateurs d'OSBL, ce document vise principalement à aider les administrateurs d'OSBL à comprendre le rôle du conseil dans l'élaboration et l'approbation de la stratégie, des plans et des budgets d'une organisation, les raisons qui sous-tendent la planification et l'établissement des budgets ainsi que le processus habituel d'établissement et d'approbation des stratégies, des plans et des budgets.

20 Questions que les administrateurs des organismes sans but lucratif devraient poser sur l'obligation fiduciaire (mars 2009)

Par Jane Burke-Robertson B. Sc. soc., LL.B.

Les administrateurs d'organismes sans but lucratif du Canada ont l'obligation légale d'agir en tout temps au mieux des intérêts de l'organisme qu'ils administrent. En fait, la loi exige de l'administrateur qu'il fasse passer les intérêts de l'organisme avant les siens. C'est ce qu'on appelle l'obligation fiduciaire. Or, il est essentiel que les administrateurs s'acquittent avec succès de leur rôle de fiduciaire, tant dans l'intérêt de l'organisation que pour se protéger eux-mêmes en matière de responsabilité.

20 Questions que les administrateurs des organismes sans but lucratif devraient poser sur l'obligation fiduciaire vise à aider les membres des conseils d'administration d'OSBL à comprendre leurs obligations fiduciaires et à s'en acquitter en leur fournissant un résumé des principes juridiques et des pratiques de pointe en matière de gouvernance pour ces organismes.

20 Questions que les administrateurs des organismes sans but lucratif devraient poser sur la gouvernance (janvier 2007)

Par Hugh Lindsay, FCA, PAA

Quelles sont mes responsabilités en tant qu'administrateur d'un organisme sans but lucratif (OSBL)?

À titre de membre d'un conseil d'administration, vous partagez la responsabilité globale de tout ce que fait l'organisme. En règle générale, vous devez vous occuper de l'organisme ainsi que de ses ressources et de ses obligations, au moins avec autant de soin que si c'était les vôtres. C'est ce que l'on appelle la «gérance», c'est-à-dire la gestion pour le compte d'autrui. En tant qu'administrateur, vous êtes tenu de maintenir un système de «gouvernance» sur lequel vous vous appuyerez pour vous acquitter de vos responsabilités de gérance.

Les organismes sans but lucratif sont très diversifiés et leurs attentes à l'égard des administrateurs peuvent varier grandement. Dans la plupart des cas, les administrateurs de ces organismes sont des bénévoles non rémunérés. Le cahier d'information *20 Questions que les administrateurs des organismes sans but lucratif devraient poser sur la gouvernance* présente les principaux éléments de gouvernance des organismes sans but lucratif et en traite brièvement. Il peut donc être utile non seulement aux administrateurs éventuels, nouveaux et expérimentés, mais aussi aux comités des candidatures et aux organisateurs des séances d'orientation et de formation des administrateurs. Ce document est le premier d'une série de cahiers d'information destinés aux administrateurs d'organismes sans but lucratif et portant sur des aspects particuliers de la gouvernance de ces organisations.

20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur les risques (mars 2009)

Par Hugh Lindsay, FCA, PAA [Cliquez ici pour télécharger la version électronique.](#)

Le risque est une réalité pour tous les organismes sans but lucratif. De nombreux événements peuvent mal tourner — qu'il s'agisse d'incidents mineurs quotidiens ou de crises majeures. Ces incidents peuvent avoir une incidence défavorable sur la prestation des programmes et des services, porter atteinte à la réputation de l'organisme ou, pis encore, menacer sa capacité de survie. Ces «risques» peuvent généralement être réduits ou évités par la mise en place d'une bonne gestion des risques, tâche qui constitue l'une des principales responsabilités du conseil d'administration.

20 Questions que les administrateurs d'organismes sans but lucratif devraient poser sur les risques a été rédigé pour aider les membres des conseils d'administration des OSBL à comprendre leur responsabilité à l'égard de la surveillance des risques. Le document explique ce que signifient le «risque» et la «gestion des risques», décrit comment les risques peuvent être identifiés et gérés, et offre aux conseils d'administration des indications sur la façon d'assumer leurs responsabilités de surveillance.